

N/REF : 10/06/2025 9H20 C:006988 I:10324

DE MINIAC GUILLAUME

V/Appel du Mardi 10/06/2025 a 9H20

**LA RIVIERE TIXUE
35850 GEVEZE**

IMMEUBLE : 1 TIXUE
LA RIVIERE TIXUE
35850 GEVEZE

Rennes, le 24 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 TIXUE - GUILLAUME DE MINIAC 06 79 70 21 39
(PORTE DE GARAGE BLANCHE)
GDEMINIAC@GMAIL.COM

MOTIF : VIDANGE FOSSE DE 4M3

Donneur d'ordre : M. G DE MINIAC

INTERVENTION DU 10/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE 4M3
CONTROLE BON ECOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
CONTROLE POMPE DE RELEVAGE PROGRAMMÉE

INTERVENTION DU 12/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : EVACUATION CASSÉE A L'ENTRÉE DU CLAPET ANTI-RETOUR
POMPE ALIMENTÉE MAIS NE FONCTIONNE PAS
CONTROLE ELECTRIQUE
CONSTAT : TOUT FONCTIONNE
REMARQUE : PREVOIR REMPLACEMENT DE LA POMPE AVEC REPRISE EVACUATION
DERRIERE LA FOSSE.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMPLACEMENT POMPE PROGRAMMÉE LE 18/06

INTERVENTION DU 18/06
PRISE DE RDV POUR LES ACCES
MISE EN PLACE VÉHICULE ET MATÉRIEL
REPRISE ÉVACUATION DERRIERE LA FOSSE
OUVERTURE DE LA TERRE + REBOUCHAGE
MISE HORS TENSION DE LA POMPE DE RELEVAGE
DEPOSE ET ENLEVEMENT POMPE DE RELEVAGE
POSE ET RACCORDEMENT DE LA POMPE
REMISE EN TENSION

CONTROLE ETANCHEITE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE N°4025725 CMB 277.00€ ENCAISSEMENT JUIN
REGLEMENT PAR CHEQUE N°4025728 CMB 496.60€ ENCAISSEMENT JUIN
REGLEMENT PAR CHEQUE N°4025729 CMB 496.60€ ENCAISSEMENT JUILLET
REGLEMENT PAR CHEQUE N°4025730 CMB 496.60€ ENCAISSEMENT AOUT

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	4	1354,37	1354,37
1,00	Ffait Pomp./Curage Fosse 4m3	4	251,82	251,82
TOTAL H.T.				1606,19
T.V.A. a 10,00%				160,61
TOTAL T.T.C.En EURO				1766,80

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.